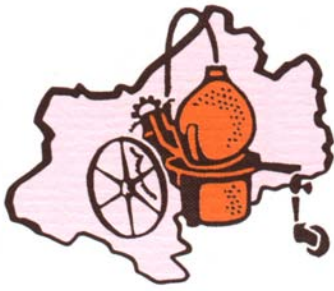


A.m.i.c.a.l.e. Denis Papin



XVIII^{ème} RALLYE DES POILUS

14, 15 et 16 mai 2010

AVANT-PROGRAMME

Pour sa dix-huitième édition, le Rallye des Poilus se déroulera à la croisée des départements de la Haute-Garonne, de l'Aude et du Tarn, avec Revel comme ville d'accueil. Les circuits touristiques vous amèneront à la découverte des villages typiques tels que Durfort (cité artisanale du cuivre), Saint Papoul et Soréze et leur Abbaye, Avignonet, ..., où vous apprécierez la convivialité des habitants ainsi que la gastronomie typique de cette région.

Au programme également le Canal du Midi, classé au patrimoine de l'Humanité, avec le lac de St Ferréol et Les Cammazes, réservoirs alimentant par des rigoles le Seuil de Naurouze, partage des eaux entre la Garonne et la Méditerranée.

Afin de permettre la participation des anciennes mécaniques, les circuits relativement plats seront soigneusement étudiés. Chaque jour une promenade touristique d'une soixantaine de kilomètres vous sera proposée.

L'A.M.I.C.A.L.E. Denis Papin précise en outre, qu'elle décharge les concurrents de tout souci de route grâce à une équipe d'encadrement qui sécurise les carrefours, un mécanicien spécialisé, et, pour les cas désespérés, un camion porte-voiture.

Une présentation en habit d'époque sera réalisée autour de la Halle de Revel le samedi en fin d'après-midi.

Les véhicules seront garés la nuit dans un bâtiment sur un site clôturé et sécurisé, où seront également remis dès l'arrivée les remorques et véhicules porteurs.

Un plan d'accès de votre hôtel et du site de garage vous sera communiqué avec la confirmation de votre inscription.

Quand et comment s'inscrire ?

Dés que possible et **au plus tard le 17 avril 2010.**

Les possibilités d'accueil nous obligent à limiter à 40 le nombre d'équipages. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée à concurrence de 30 véhicules. Au-delà, priorité sera donnée aux véhicules les plus anciens.

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner, au plus tôt, la fiche d'engagement ci-jointe, accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de l'A.M.I.C.A.L.E. Denis Papin, à :

Henri CHOURRÉ – Route de Grenade - 31530 – LEVIGNAC

Le départ du rallye vendredi étant prévu vers 8h00, nous ne saurions trop vous conseiller d'arriver le jeudi après-midi. A cette fin, pour faciliter l'organisation, garantir les réservations et vous éviter tout désagrément, nous vous invitons à réserver votre chambre pour le jeudi soir (que vous conserverez durant tout le rallye) ainsi que le dîner à un prix préférentiel, en appelant Henri Chourré. Voir coordonnées sur la fiche d'engagement.

Au plaisir de vous retrouver sur les routes de notre région.

PS : Pour une première participation du véhicule, joindre impérativement une photo.

REGLEMENT

Article 1 : Dénomination

L'A.M.I.C.A.L.E. Denis Papin, affiliée F.F.V.E n° 265, organise les 14, 15 et 16 mai 2010 une randonnée touristique dénommée « XVIII^{ème} Rallye des Poilus». Ce Rallye est ouvert aux véhicules construits avant 1914.

Article 2 : Obligations

Les concurrents devront se conformer aux prescriptions du code de la route, des arrêtés municipaux des localités traversées ainsi qu'aux articles du règlement type de la F.F.V.E.

Article 3 : Engagements

Les droits d'engagement couvrent la prise en charge des participants du vendredi 14 mai 2010 à 8 h jusqu'au dimanche 16 mai 2010 à 17 heures soit : 5 repas et 2 petits déjeuners par personne et 2 nuitées par équipage. Les dépenses personnelles restent à la charge exclusive des personnes qui les engagent.

Les concurrents recevront confirmation par écrit de leur engagement après vérification de la conformité du véhicule à la nature de la manifestation. L'A.M.I.C.A.L.E. se réserve le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'annuler ou de modifier la manifestation sans avoir à se justifier. Les décisions de l'A.M.I.C.A.L.E. Denis Papin sont souveraines et sans appel. La date limite d'inscription est fixée au 17 avril 2010 et le nombre d'équipages limité à 40. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée à concurrence de 30 véhicules. Au-delà, priorité sera donnée aux véhicules les plus anciens. Les concurrents non acceptés recevront sous huitaine leurs droits d'inscription dans leur intégralité. Dans le cas d'une annulation de la part du concurrent au-delà du 1^{er} mai 2010, l'A.M.I.C.A.L.E. Denis Papin peut être amenée à conserver toute ou partie des droits d'engagement.

Article 4 : Assurance

Le XVIII^{ème} Rallye des Poilus est assuré en responsabilité civile, conformément à la législation. Cela ne dispense pas les concurrents de l'assurance obligatoire pour tout véhicule.

Article 5 : Publicité

Les organisateurs ayant pris des accords particuliers avec certains annonceurs, il est interdit aux participants de porter sur leur véhicule ou sur eux-mêmes une publicité autre que celle décidée par les organisateurs sans leur accord écrit.

Les concurrents devront fixer à l'avant de leur véhicule la plaque distinctive de la manifestation sans que celle-ci masque les numéros de plaque minéralogique. Elle sera remise avec les documents de route le jeudi 13 mai de 16h00 à 19h00 ou le vendredi 14 mai de 7h30 à 8h30 et devra rester fixée toute la durée de la manifestation.

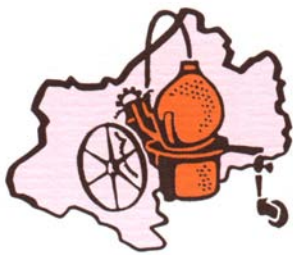
Une autorisation écrite des organisateurs est également nécessaire pour tout photographe ou cinéaste désirant prendre des photos ou des films dans un but commercial.

Article 6 : Vérifications techniques

Les véhicules devront avoir fait l'objet du contrôle technique obligatoire et être présentés aux commissaires le jeudi 13 mai de 16h00 à 18h00 ou le vendredi 14 mai de 7h30 à 8h30. Les commissaires contrôleront l'état des véhicules et refuseront le départ à ceux qui ne s'y présenteraient pas à l'heure indiquée, aux véhicules ne présentant pas une sécurité suffisante ou non conformes à la demande d'engagement. Les droits resteraient alors acquis aux organisateurs. Les concurrents présenteront à l'accueil les documents administratifs suivants : permis de conduire du conducteur, assurance du véhicule et carte grise.

Article 7 : Réclamations

Tous les cas non prévus seront tranchés par les organisateurs. L'inscription implique l'adhésion sans réserve des concurrents au présent règlement.



A.m.i.c.a.l.e. Denis Papin

XVIII^{ème} RALLYE DES POILUS

14, 15 et 16 mai 2010

FICHE D'ENGAGEMENT

Nom / Prénoms : et

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Fax :

VEHICULE :

Marque : Type : Année :

Moteur (marque) : Nb cylindres : Cylindrée :

Puissance fiscale : Vitesse maximum : km/h

Carrosserie (genre) : Nombre de places :

Historique et particularités :

PS : Pour une première participation du véhicule, joindre impérativement une photo.

EQUIPAGE :

Conducteur (nom/prénom) : Passager (s) :

Police d'assurance n° : Expire le : Compagnie :

Permis de conduire n° : Délivré le : à :

PARTICIPATION PAR EQUIPAGE : (base 1 chambre)

Le prix comprend la prise en charge totale des concurrents (à l'exception des frais personnels) du vendredi 14 mai à 8 h au dimanche 16 mai à 17 h. Tout engagement non accompagné de son règlement ne sera pas pris en compte.

1 personne et 1 véhicule	290 €	x	=	€
2 personnes et 1 véhicule (*)	420 €	x	=	€
(autre nous consulter)	TOTAL			=	€

(*) : Si possible, je préfère 1 lit pour 2 personnes
ou bien 2 lits d'une personne (entourer)

Chèque à l'ordre de l' A.M.I.C.A.L.E. Denis Papin

POUR RESERVER **JEUDI SOIR :**

Chambre +
2 petits-déjeuners : 70 €
Repas jeudi soir : 18 €

(Chèque à l'ordre de l'
A.M.I.C.A.L.E. Denis Papin)

ou contacter
Henri CHOURRÉ
au 05.61.85.47.61
ou 06.87.89.70.66

Date limite d'inscription le 17 avril 2010

@

Je soussigné, déclare m'engager au XVIII^{ème} Rallye des Poilus, avoir pris connaissance du règlement joint et l'accepter sans réserve. Je note bien que les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée à concurrence de 30 véhicules. Au-delà, priorité sera donnée aux véhicules les plus anciens. De fait, mon inscription ne sera définitive qu'après confirmation des organisateurs qui m'enverront alors un programme détaillé.

Fait à, le / / 2010.

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

Fiche à retourner à : Henri CHOURRE – Route de Grenade - 31530 – LEVIGNAC